

# RÉCUPÉRATION TVA

En Suisse et en Europe



## PRÉSENTATION

La CCI France Suisse récupère pour votre compte la TVA payée en Suisse et en Europe à l'occasion de vos déplacements, participations à des salons, prestations de SAV ou chantiers réalisés sur sol étranger. Notre équipe est à votre disposition pour réaliser ces différentes démarches en votre nom.

En Suisse les frais pour lesquels la TVA est récupérable sont :

TYPE D'ENTREPRISE	TYPE DE FRAIS
Entreprises de transport de marchandises (à l'exception des déménageurs)	- Frais de carburant - Frais liés à la participation d'une foire (location de stand, électricité, parking)
Autres entreprises	- Frais liés à la participation d'une foire (location de stand, électricité, parking) - Frais d'espaces publicitaires - Frais de carburant - Frais d'hôtellerie - Honoraires, commissions d'agent commerciaux - Frais de restauration (TVA récupérable à 50%)

## PARTICULARITÉS

L'entreprise étrangère ne doit pas avoir délivré de biens ou prestation de services sur le territoire suisse pendant la période concernée.

Ainsi, une entreprise participant à un salon, par exemple, doit, pour pouvoir récupérer la TVA suisse, ne pas avoir effectué de vente directe lors du salon.

Il est par contre tout à fait possible de prendre des commandes lors du salon et d'exporter par la suite l'objet de la vente.

Un dossier de demande de récupération de TVA suisse se compose des imprimés suivants :

- Procuration donnant mandat à la CCI France Suisse
- Déclaration
- Preuve de l'immatriculation comme contribuable TVA
- Liste pour la demande de remboursement de TVA
- Relevé d'Identité Bancaire
- Factures originales contenant toutes les indications suivantes :
  - La mention « facture »
  - Nom et adresse du prestataire de services, ainsi que son numéro de TVA
  - Nom et adresse du destinataire de la prestation, ainsi que son numéro de TVA
  - Date ou période de la prestation de services
  - Genre et objet de la prestation de services
  - Le taux et le montant de l'impôt dû sur la contre-prestation
  - Preuve de paiement

**Attention : Le montant de TVA à récupérer doit s'élever au minimum à 500.- CHF par demande.**

Les dossiers complets doivent parvenir à la CCI France Suisse **au plus tard le 31 Mars** de l'année suivant la période concernée.

**Tous les documents sont à retourner à l'adresse suivante :**

Chambre de Commerce et d'Industrie France Suisse  
M. Olivier NEUHAUS  
Case Postale 6298  
CH-1211 Genève 6

# RÉCUPÉRATION TVA

En Suisse et en Europe



## NOS HONORAIRES

- **10% des sommes récupérées** (au minimum 150.- CHF)
- **+ frais bancaires et frais d'envois** (soit un forfait de 35.- CHF)

## FORMULAIRE

**Merci de m'envoyer un dossier complet de récupération de TVA française, à l'adresse suivante :**

Nom :

Prénom :

Société :

Adresse :

CP :

Ville :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

*\* Ouvrir le fichier directement dans Acrobat Reader pour pouvoir l'envoyer par e-mail.*



## CONTACT

**Olivier NEUHAUS**

Tél : +41 22 849 05 75

Fax : +41 22 735 01 33

[oneuhaus@ccifs.ch](mailto:oneuhaus@ccifs.ch)